

5 novembre 2025 80 ans de la PMI

La Fédération CGT des services publics alerte sur la situation des agentes et agents de la fonction publique territoriale exerçant en PMI auprès des populations les plus précaires et mettant en œuvre au quotidien le principe de solidarité de ce pays.

Un profond malaise qui traverse le secteur : sous-effectifs chroniques, dégradation des conditions de travail, absence de reconnaissance et manque de moyens humains et financiers pour répondre dignement aux besoins des usager-es. Ces difficultés, aggravées par des choix budgétaires restrictifs, fragilisent la mission de service public et compromettent la qualité de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

80 ans après l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur la PMI, ce service public est grandement menacé. En 2019, dans son rapport sur la PMI, Michèle Peyron disait : « Au fil de l'eau, et sans un sursaut des pouvoirs publics, la poursuite des évolutions observées pourrait aboutir à une extinction de la PMI dans la majorité des départements d'ici une décennie. »

Les chiffres sont accablants :

- Entre 1995 et 2019 : -49% de consultations PMI pour les enfants avant 6 ans (de 2,7 millions à 1,38 millions d'exams)
- Entre 2004 et 2019 : -36% de visites à domicile des sage-femmes de PMI auprès des femmes enceintes (de 275000 à 188000)
- Entre 2010 et 2022 : -38% de médecins et -20% de psychologue en PMI, mais seulement +7% de puéricultrices et infirmières
- Le taux de mortalité infantile remonte en France depuis 10 ans, revitaliser la PMI fait partie de la réponse.

Le risque est bien de voir disparaître le service public au profit d'une offre exclusivement privée en santé infantile et familiale. L'inertie de l'État vis-à-vis d'acteurs majeurs de prévention en santé infantile, familiale et juvénile est incompréhensible, au moment où l'on assiste à une remontée inédite de la mor-

talité périnatale et infantile en France, ainsi qu'à l'accroissement des inégalités en santé dès le plus jeune âge.

Pour sauver la PMI, agissons maintenant !

Dans ce contexte de travail et de mobilisations partout sur le territoire, la Fédération CGT des services revendique :

- Une campagne de recrutement de tout les personnels PMI (médecin, infirmière, puéricultrice EJE...) afin de pouvoir réaliser un travail de prévention nécessaire auprès de la population, dont les plus précaires. En renforçant la prévention, cela réduira forcément la protection.
- Reconnaissance du statut médical des sage-femmes ;
- L'extension du CTI à tous les agent-es exerçant dans les services sociaux, médico-sociaux ;
- L'augmentation immédiate des salaires par le dégel du point d'indice en l'augmentant à 6 € ;
- La revalorisation des grilles indiciaires ;
- Le retrait du jour de carence et des 10 % de perte de salaire en cas de congés maladie ;
- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de nos métiers ;
- Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75 % du salaire des six derniers mois ;
- La baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires ;
- L'abrogation de la réforme des retraites.

Pour gagner sur ces revendications, la Fédération CGT des services publics appelle à une journée de mobilisation par la grève et la manifestation et à rejoindre le rassemblement qui aura lieu le mercredi 5 novembre à 10h30 devant le ministère de la Santé à l'appel de la plateforme « Assurer l'avenir de la PMI » dont elle soutient l'action. Pour toutes celles et ceux qui ne peuvent pas se rendre à Paris, des rassemblements devant les ARS locales pourraient être envisagés.

Rassemblement mercredi 5 novembre à 10h30 devant le ministère de la Santé

J'ADHÈRE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Courriel : @
Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

